



Comité d'Intérêts de Quartier de LAURE

*Affilié à la Confédération Générale des CIQ
de Marseille et des communes environnantes
Reconnue d'utilité publique*

6, impasse les Bastidonnnes – Laure- 13180 Gignac la Nerthe

Gignac la Nerthe 12 décembre 2011

à
Monsieur le Député
Eric Diard.

Monsieur le Député,

Le 26 juin 2010, vous aviez répondu à notre invitation et aviez assisté à une réunion publique sur la place de Laure à Gignac la Nerthe.

En quelques mots je vous rappelle la situation.

En 2005/2006 la municipalité de Gignac la Nerthe, achète à un particulier une maison à Laure. Puis la cède pour un Euro symbolique à une SCI (non agréée pour faire des logements sociaux). Celle ci reçoit également l'engagement de l'ANHA d'obtenir une subvention. Cette SCI reçoit le permis de construire pour aménager dans cette maison, 7 appartements(au lieu d'un auparavant) qu'elle s'engage à louer pendant 9 ans comme logements sociaux.

- Alors que la place de Laure est déjà encombrée de voitures en stationnement, on va rajouter 7 logements sans créer aucune place supplémentaire,
- On va aménager l'entrée de cet immeuble (Aménagée pour handicapés) sur le chemin du Vignon, rétréci à cet endroit au passage d'une seule voiture.

Les habitants ne traduisent pas "Environnement" et "développement durable" de cette façon. Vous avez été témoin de leur mobilisation.

Suite à notre intervention, M. le Sous-Préfet d'Istres, demandait à M. le Maire de Gignac de racheter cette maison et de payer les travaux réalisés par la SCI.

Quand M. le Maire de Gignac eut exécuté ces décisions, l'arrêté Municipal était attaqué au Tribunal Administratif par les élus d'opposition au conseil municipal.

Le Tribunal administratif vient de casser ces arrêtés Municipaux. De ce fait si rien n'est fait la SCI redevient propriétaire, elle doit rembourser la Mairie de Gignac et n'est pas sûre d'obtenir à nouveau une subvention. Ce qui explique peut-être son peu d'empressement à reprendre ce bien.

Cette situation est d'autant plus ubuesque que les conseillers municipaux qui aujourd'hui ont fait un recours au TA sont ceux de l'ancienne majorité qui avait cédé ce bien pour un euro symbolique.

La SCI ne souhaite pas ce retour en arrière et bien sur les habitants souhaitent toujours préserver leur environnement.

Nos statuts et notre volonté nous interdisent toute prise de position à caractère politique.

Aussi nous ne souhaitons porter de jugement sur l'action de qui que ce soit notre seul objectif est de défendre les souhaits des habitants de Laure.

Nous pensons qu'une solution de bon sens peut naître si les différents acteurs acceptent de se parler en toute responsabilité. Nous vous serions reconnaissants d'user de votre autorité pour nous aider à atteindre cet objectif. Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre profond respect.

Le Président du CIQ Laure

André Bascoul